



CHAPITRE 1

DEVENIR FORMATEUR

Devenir formateur et/ou s'inscrire au CAFIPEMF conduisent l'enseignant(e), le MAT, le tuteur ou le(la) candidat(e) à développer des compétences et des connaissances de formateur. Ce processus se traduit aussi par la connaissance du public à former ainsi que les rôles et les missions qui lui seront confiés. La première partie présente, dans un premier temps, les rôles et les missions du formateur dans le premier degré. Les concepts comme « développement professionnel », « accompagnement » et « compétence » sont ensuite définis tout au long de cette partie afin d'apporter les connaissances à maîtriser pour les différents entretiens et les futures missions de formation initiale, continuée et continue. Une réflexion sur la professionnalisation et la professionnalité du futur formateur constitue un enjeu primordial pour l'institution pour leur permettre de remplir leurs missions d'accompagnement en formation.

▶ ÊTRE FORMATEUR

En préambule de ce chapitre, il convient de définir rapidement les termes « formateur », « rôle » et « mission ». Le Trésor de la Langue Française définit le formateur comme « *une personne qui forme, éduque et instruit* ». Il cite Bernard Schwartz : « *Ces actions peuvent aller du simple conseil pédagogique à la formation de formateurs, en passant par un apport d'outils*

et de documents pédagogiques. » (*Éducation permanente*, 1969, p. 85) Ce terme polysémique évolue vers les années 1980-1990 par l'usage simultané des termes « formateur » ou « agent de formation ». Très peu usité en France, dans la francophonie nord-américaine, il est d'usage d'utiliser le vocable « andragogue ». Dans le domaine de l'éducation, le mot « formateur » est aussi souvent associé à celui « d'enseignant ». Le formateur d'enseignants est donc un enseignant qui forme à la pratique quotidienne de l'enseignement. Il accompagne les enseignants à se former. Le formateur construit des compétences en lien avec l'expérience vécue et la pratique professionnelle (Altet, 1999) avec une part d'ingénierie de formation. Il assure donc des formations à un public large et diversifié de l'étudiant de licence à un enseignant titulaire, à des futurs formateurs ou formateurs titulaires (*Annexe 1*).

Le terme « rôle », lui aussi polysémique, se définit comme « *un modèle de conduites relatif à une certaine position de l'individu dans un ensemble interactionnel* » (Rocheblave, 1963, p. 306). Les conduites se caractérisent par des activités menées au sein d'une institution en mobilisant des compétences. L'ensemble est façonné par des intentions justifiant les actions.

Le vocable « mission », souvent associé à « lettre de mission » regroupe l'ensemble des activités de formation formulées par l'institution au sein des circulaires qui précisent la nécessité ou non d'une certification CAFIPEMF.

Ces définitions induisent donc que le vocable « formateur » s'applique à tout individu qui accompagne une personne inscrite dans une formation ancrée dans l'action dans une perspective de mobilisation, d'acquisition et de consolidation de compétences.

LES RÔLES ET LES MISSIONS DU FORMATEUR

Dans notre cas spécifique, les rôles du formateur d'enseignants se déterminent par les activités menées en formation auprès d'étudiants dans les masters MEEF au sein des Inspé, des futurs enseignants¹ ou des enseignants stagiaires², des enseignants débutants³ et des enseignants titulaires depuis au moins quatre ans.

Le vivier départemental pour la formation est constitué de formateurs sans nécessité de certification : les coordonnateurs réseau d'éducation prioritaire, les enseignants – référents aux usages du numérique (ERUN), les

1. Enseignants contractuels.

2. Lauréat du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) dénommé T0.

3. Titulaire 1^{re} année, 2^e année, 3^e année.

tuteurs et les maîtres d'accueil temporaire (MAT) et de formateurs avec certification. Ainsi, obtenir la certification au CAFIPEMF conduit à candidater à un poste de formateur selon son objectif personnel. Il(Elle) peut ainsi s'orienter vers différents rôles : le PEMF, le CPC, le CPD, le CPMD. Ces quatre rôles sous-entendent donc l'obtention du CAFIPEMF avec pour certains une spécialisation.

La nomination des coordonnateurs REP, ERUN, tuteurs et MAT ne nécessite pas obligatoirement une certification. Ils participent à la formation initiale et continue en fonction de leur champ d'expertise :

1. Le coordonnateur REP est désigné par le directeur académique à la suite d'un appel à candidatures. Son intervention est encadrée par la circulaire de 2017⁴ qui précise : « *ils [les formateurs chargés de l'éducation prioritaire] travaillent avec les **coordonnateurs** et avec les **conseillers pédagogiques de circonscription** avec lesquels ils organisent des formations adaptées aux besoins. Ces formateurs sont pilotés par le correspondant académique de l'éducation prioritaire et travaillent en bonne intelligence avec les autres formateurs avec lesquels ils peuvent être amenés à coorganiser des formations ou des accompagnements d'équipe* ».
2. L'ERUN, enseignant du premier degré, possède une expertise du numérique pour l'éducation. Membre de l'équipe de circonscription, déchargé à mi-temps ou à plein-temps, ses missions sont pilotées par un inspecteur de l'Éducation nationale. L'ERUN exerce différentes missions :
 - Accompagner les enseignants, les équipes d'écoles et de circonscriptions.
 - Contribuer à la formation des enseignants.
 - Aider et conseiller dans la mise en œuvre de la politique éducative.
3. Le MAT, enseignant du premier degré, est désigné par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) de sa circonscription. Il accueille des étudiants en master 1^{re} année MEEF mention 1 contractuels ou non ou master 2^e année MEEF mention 1 non contractuels en stage d'observation ou en stage de pratique accompagnée (stage SOPA)⁵ avec des attentes différentes en fonction du type de stage (*Annexe 2*). Il bénéficie alors d'indemnités dont le montant varie s'il s'agit d'un étudiant en 1^{re} année ou en 2^e année.

4. Circulaire n° 2017-090 du 3 mai 2017 parue au BO n° 18 du 4 mai 2017.

5. La durée, la répartition sur l'année, le nombre et les modalités de stage peuvent varier selon les départements et les Inspé.

L'obtention du CAFIPEMF ouvre cependant des perspectives de postes dans le cadre de la formation : devenir PEMF, CPC, CPD ou CPMD.

LE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR (PEMF)

Le PEMF a une reconnaissance statutaire⁶. Il exerce des actions de formation, d'une part, en formation initiale des enseignants au sein des Inspé et d'autre part, à la formation continuée et continue des enseignants titulaires. Pour effectuer ses missions, il bénéficie d'une décharge de 33 % de son temps et d'un allègement de 72 heures sur les 108 d'obligation réglementaire de service (ORS). La circulaire précise aussi que le PEMF reçoit une lettre de mission⁷. Les missions du PEMF se répartissent sur les trois axes de la formation : la formation initiale, continuée et continue (*tableau n° 1*).

Tableau 1 - Missions des PEMF

Missions des PEMF	Descriptifs des missions
Formation initiale	
En formation initiale, il intervient aussi bien pour des actions de formation au sein des Inspé dans la cadre du master MEEF mention 1 que pour le suivi des stagiaires contractuels.	
Actions d'enseignement à l'Inspé	Dans le cadre de ses interventions à l'Inspé, il opère en fonction de ses expertises lors d'actions de formation disciplinaires ⁸ , transversales ⁹ . Les nouvelles maquettes du master MEEF mention 1 souhaitent intégrer les PEMF à hauteur de 33 % du temps d'enseignement dans les formations dispensées par les Inspé.
Suivi d'étudiants contractuels alternants ou non contractuels	Les nouveaux arrêtés du journal officiel ¹⁰ précisent que le PEMF peut être amené à suivre les étudiants contractuels alternants. Sa nomination, les modalités de suivi et d'évaluation sont déterminées par les deux instances institutionnelles, DSDEN et Inspé, de chaque département. Il accueille des stagiaires ou des titulaires année 0 ¹¹ dans le cadre de stages d'observation. Il assure le suivi via des applications dédiées comme COMPAS.

6. Circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2016 paru au BO n° 38 du 20 octobre 2016.

7. La lettre de mission est rédigée selon les modalités choisies par chaque département.

8. Mathématiques, français, EPS...

9. Analyse de pratiques professionnelles lors des retours de stage.

10. Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » et arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

11. Lauréats du CRPE : mères de trois enfants, athlètes de haut niveau, stagiaires ayant obtenu un master autre que MEEF.

Missions des PEMF	Descriptifs des missions
Formation continuée	
Formation enseignant stagiaire année 0 (T0)	Le PEMF est sollicité pour la formation des T0 par les deux institutions. Le contenu de cette formation s'inscrit dans la continuité des enseignements dispensés dans le cadre des masters MEEF. Elle s'adresse à des stagiaires à mi-temps ou à plein temps selon leur profil ¹² .
Accompagnement d'enseignants titulaires 1 ^{re} année (T1), 2 ^e année (T2), 3 ^e année (T3)	En fonction des orientations départementales, le maître formateur intègre le pôle de formation des T1, T2, T3. Il accompagne dans un continuum de formation les enseignants T1 pour un suivi sur leur lieu d'exercice et/ou dans le cadre des formations de circonscription de ces enseignants.
Formation continue	
Ingénierie de formation	Le formateur en classe participe à l'élaboration des plans académiques et départementaux de formation continue des enseignants et à des groupes de travail départementaux.
Actions de formation	Le PEMF intervient dans les modules de formation continue au niveau du département ¹³ , mais aussi selon les besoins identifiés par l'IEN ¹⁴ lors des formations de circonscription ¹⁵ dans le cadre de l'accompagnement des enseignants ainsi qu'au suivi des parcours de formation à distance (M@gis-tère) et à leur développement.

REMARQUE

Le PEMF peut accéder à des postes à plein temps ou à mi-temps au sein des Inspé. Il intègre ainsi les équipes de formateurs avec leurs missions d'enseignement dans le master MEEF et le suivi d'étudiants.

12. Circulaire fixant les modalités d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public à compter de l'année scolaire 2022-2023.

13. Actions de formation au CAFIPEMF, plans français, mathématiques, sciences, laïcité...

14. Les maîtres formateurs travaillent, sous la responsabilité des IEN, en lien avec les conseillers pédagogiques.

15. Formations inscrites dans les 18 heures d'ORS nommées aussi animations pédagogiques.